



**SECTION**



**HÉRAULT**



## **CHS CT ET CTL COMMUN DU 24 AVRIL 2020**

En cette période de confinement tout devient compliqué, FO DGFIP 34 avait accepté le principe d'un CHS et CTL commun avec pour seul ordre du jour la campagne IR, pensant que seule la DDFIP y assisterait. Pour vos représentants dans le contexte actuel, les modalités techniques et de protection sanitaire devaient être clairement affichées par l'administration. Or les douanes et l'INSEE étaient également présentes avec chacune un ajout à l'ordre du jour.

L'ensemble des représentants titulaires dans chacune des instances étaient donc convoqués pour « siéger » en audioconférence.

Dés la vérification du contrôle du quorum pour valider la tenue des instances, il nous est apparu que l'exercice serait compliqué. Dans les faits les échanges furent confus et décousus. Les prises de paroles ne pouvaient être spontanées avec des temps d'attente de 20 à 45 minutes pour chaque intervenant.

Si le mélange des sujets d'hygiène et de sécurité avec les aspects techniques inhérents à la campagne IR pouvait paraître tentant, dans les faits la séparation a in fine permis de clore les débats en ayant pu nous assurer que les mesures de distanciation sociale, les mesures d'hygiène et l'organisation de la campagne pouvaient se faire.

En préambule aux échanges le Président a évoqué le NRP et sa suspension. FO DGFIP 34 s'affiche toujours comme totalement opposé à cette réforme et ne s'inscrira pas dans l'accompagnement. Le Directeur envisage encore quelques dispositions possibles. Cette déclaration relève d'une certaine cécité. C'est oublier un peu vite que d'une part l'Hérault reste parmi les rares exceptions à avoir obtenu un seing blanc du Président du conseil départemental pour la validation du NRP et d'autre part la crise sanitaire pourrait bien rebattre les cartes quant à une organisation territoriale de nos services.

Dans un contexte normal les agents du département assurent l'accueil d'environ 90 000 personnes au cours de la campagne IR. Cette perspective est exclue cette année y compris après la période de confinement.

L'administration nous a donc précisé les modalités d'organisation technique pour la campagne IR. En préambule Madame RABIAU a indiqué qu'à ce jour tous les sujets relevant de la campagne IR pouvaient être traités à distance

Elle se fera par internet ou contact téléphonique avec le soutien d'autres services si besoin. L'administration a calculé qu'un agent pouvait quotidiennement absorber 40 appels, à l'heure actuelle les sollicitations sont moindres.

L'e-contact est également un facteur d'évaluation de la situation, l'évolution du stock permet d'évaluer la charge de travail au quotidien et d'adapter les ressources au besoin. Même après le 11/05, le télétravail sera privilégié en fonction des portables disponibles. 10 PC portables seront remis au CPS le 27/04, 42 sont en cours de livraison sous 4 semaines.

Les courriers sont ouverts à J+1 et les déclarations papiers sans ajout ne seront pas saisies car validation automatique dès cette campagne

A noter, et vos représentants FO DGFIP préfèrent en rire, que les maisons de service ne sont bien entendu pas ouvertes au public, mais elles assurent un accueil téléphonique. NRP quand tu nous tiens, en résumé les contribuables pourront les appeler pour obtenir un rendez-vous téléphonique...

L'administration se considère contrainte pour la dotation de masques uniquement pour l'accueil exceptionnel du public. Au delà, pour elle, le respect de la règle distanciation sociale arrêté à deux mètres est suffisante et conforme.

La polémique sur le port du masque perdure dans notre administration malgré l'avis du conseil national médical et de l'impératif probable de son port dans les lieux collectifs après sortie du confinement. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que l'administration n'a pas les moyens budgétaires pour répondre à nos demandes.

Autant se reporter aux recommandations du corps scientifique et l'exposée du Docteur Baume. Chacun assure sa sécurité et veille à désinfecter son poste de travail et les surfaces touchées (photocopieurs, machines à café...) à l'arrivée et au départ, voire en cours de journée avec lavage de mains avant et après puis plusieurs fois dans la journée. Attention, l'administration ne juge pas utile également à ce jour de fournir des lingettes

Faisant suite aux questions des mesures de protection et des gestes barrières, le médecin de prévention a insisté sur le lavage des mains, mesure la plus efficace notamment au moment de la mise en place du masque, puisqu'il importe d'éviter les contacts des mains au visage.

Vos représentants FO DGFIP, ont rappelé l'inquiétude des agents est telle qu'ils sollicitent malgré tout et dans une grande majorité, d'être doté et porter des masques.

Le médecin de prévention a précisé l'importance du nettoyage des locaux et prioritairement des sanitaires. Le ménage sera consacré exclusivement aux sanitaires et au nettoyage des seuls bureaux occupés dans la journée. La direction a indiqué également que le matériel et les produits nécessaires seront fournis en quantité.

Concernant la distanciation sociale, la direction a confirmé qu'une note a été communiquée aux chefs de service en leur rappelant l'importance de celle-ci dans le positionnement des agents, leur rappelant la règle des 2 mètres et d'installer un agent par bureau. A cet effet tous les structures engagées dans la campagne IR ont fait l'objet de plan de répartition des agents validé par la Direction, Chaque agent concerné se voit déterminé un emplacement pour exercer sa mission.

Enfin le médecin de prévention a également évoqué la mise en place de cloison en plexiglas, comme moyen efficace de protection. La direction réfléchit à cette hypothèse

Un CHS CT sera convoqué en audioconférence le 7 mai avec pour sujet essentiel les mesures de sortie du confinement. FO DGFIP 34 ne manquera pas de rappeler à l'administration qu'elle a une obligation de protection de ses agents, FO DGFIP 34 exigera des dispositions concrètes et immédiatement opérationnelles.

S'agissant des frais de repas la Direction nous a précisé que la Paierie départementale entrerait dans le dispositif au même titre que la Paillade et le Millénaire.

Vos représentants titulaires

En CHS Jacques YVARS – Olivier GOUJON  
En CTL Bernadette JAGA – Olivier VERNEGEOL